

Montréal 

# Paysage humanisé de L'Île-Bizard

## Importance et défis de la participation citoyenne

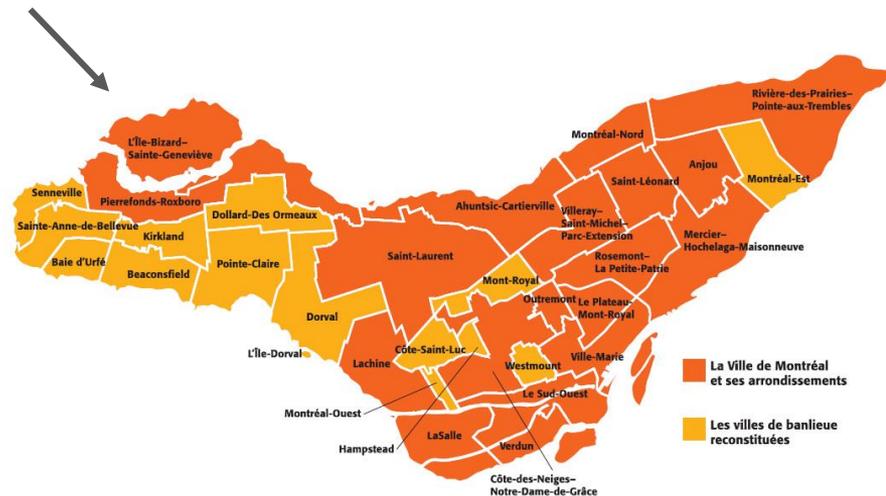
Sabine Courcier, conseillère en aménagement  
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Ville de Montréal

8 décembre 2021



# Le paysage humanisé de L'Île-Bizard

- Le statut et le projet montréalais
- Sa genèse et les différentes étapes
- La participation citoyenne
- La mise en oeuvre

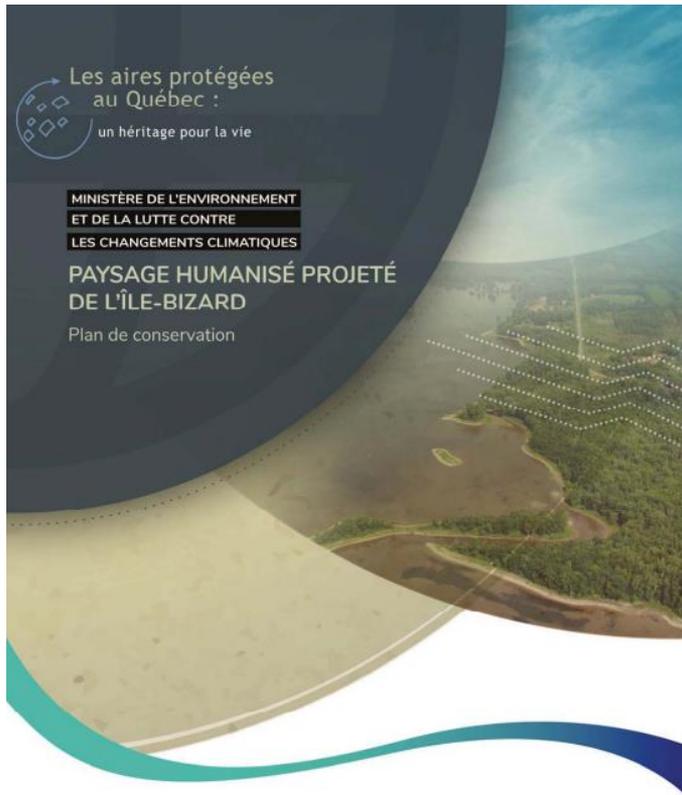




# Le statut de paysage humanisé

## Loi sur la conservation du patrimoine naturel

« un paysage humanisé vise la **protection de la biodiversité** d'un **territoire habité**, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des **activités humaines en harmonie avec la nature** et présentent un caractère distinct dont la conservation dépend fortement de la **poursuite des pratiques** qui en sont à l'origine » (L.R.Q., chapitre C-61.01)

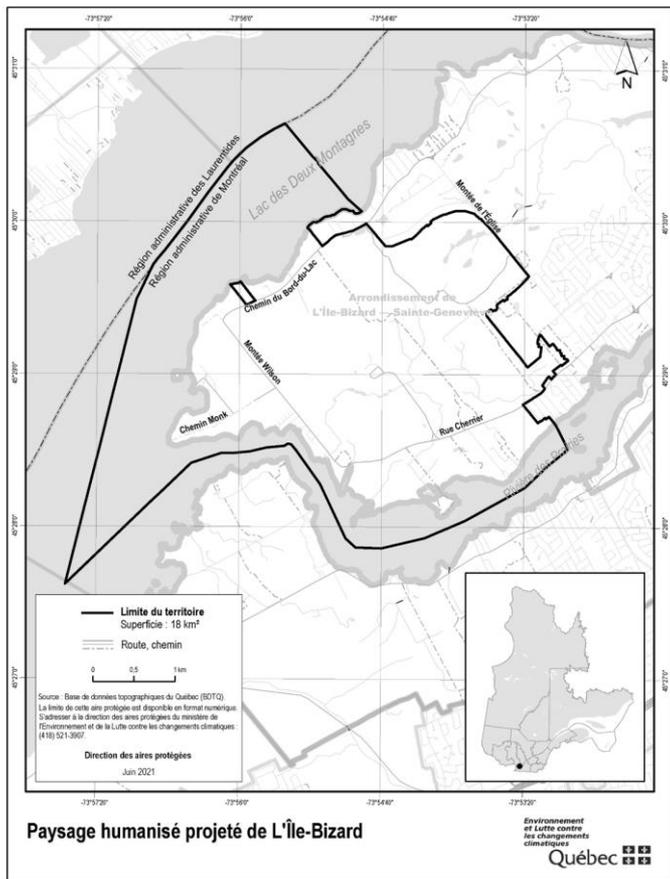


# Le paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard

- Octroi du statut provisoire :
  - 2 juin 2021 : Décret 758-2021
  - 2 septembre 2021 : arrêté ministériel
  - 30 septembre 2021 : entrée en vigueur du statut
- Le paysage humanisé :
  - un projet de conservation de la nature pour la zone champêtre de l'île - une aire protégée
  - permettra d'assurer l'équilibre entre les milieux naturels, les espaces agricoles et les lieux de vie et conserver la connectivité écologique

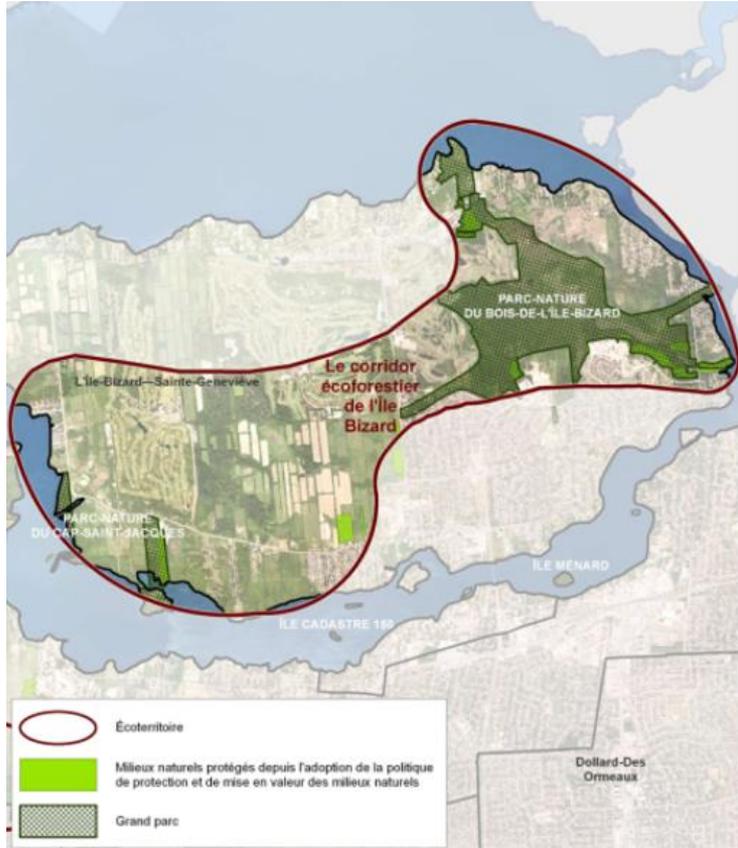
# Le territoire

- Superficie totale : 1798 ha - la zone agricole permanente et des milieux naturels adjacents
- Population : environ 700 habitants
- Une organisation du territoire en bocage, une diversité de paysages champêtres, patrimoniaux, naturels et anthropiques

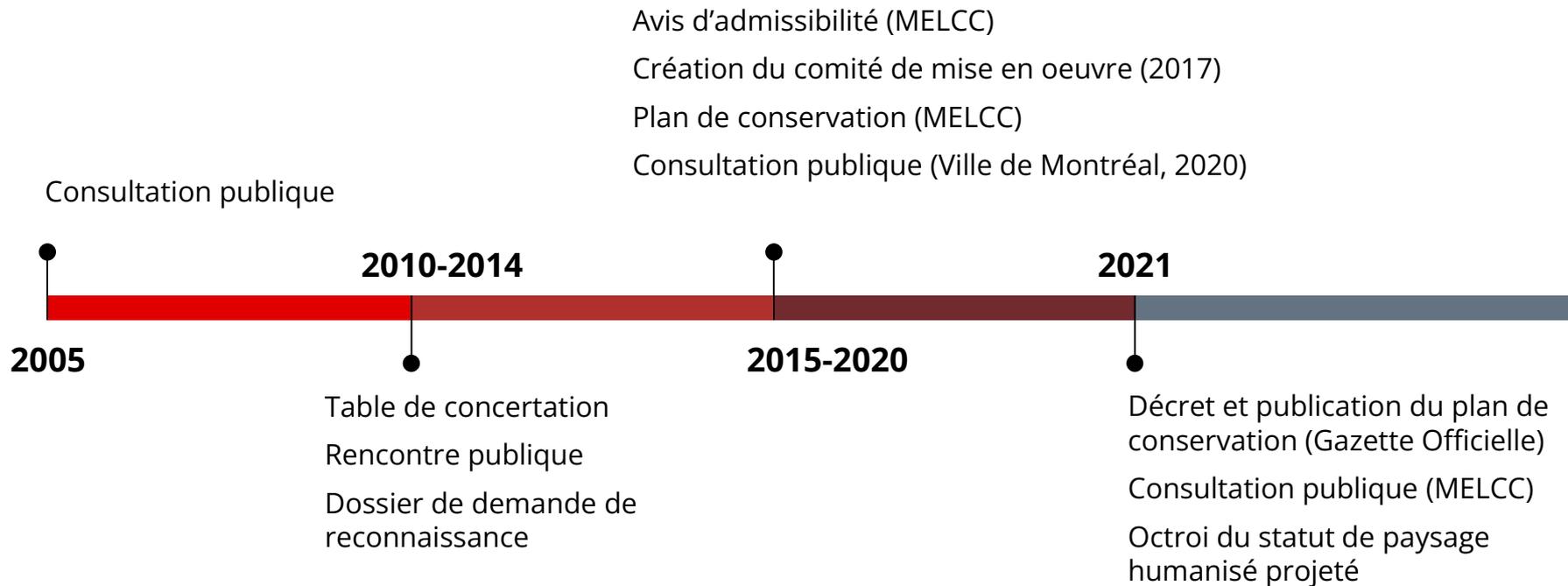


# Origine du projet

2005 : consultation publique sur le plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'île Bizard



# Les grandes étapes





## La participation citoyenne

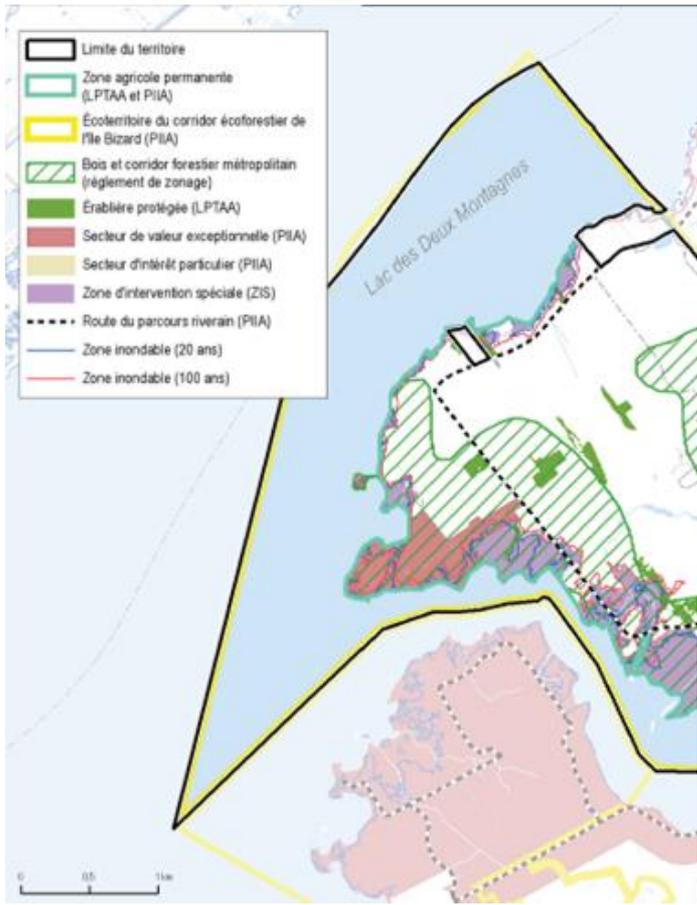
- Une planification qui s'est toujours faite en concertation avec la population
  - Table de concertation (2010-2104)
  - Comité de mise en oeuvre (2016-2020)
- Plusieurs rencontres et consultations publiques
  - Consultations de 2020 et 2021 en ligne uniquement
- Une importance mobilisation dans les dernières étapes de l'octroi du statut





## Défis de la participation citoyenne

- Longueur du processus et démobilisation
- Pas ou peu de leader citoyen
- Un territoire protégé par la zone agricole permanente, donc peu menacé
- Difficultés à comprendre le projet et impression de ne pas voir de résultat concret sur le territoire
- Impact de la pandémie empêchant des rencontres en personne



# La mise en oeuvre du projet

## Elle s'appuie sur :

- le plan de conservation du paysage humanisé projeté incluant un régime des activités
- la réglementation municipale pour la portion terrestre du territoire
- des initiatives volontaires de conservation de la biodiversité

## La Ville doit mettre en place, en collaboration avec le ministre :

- des mécanismes d'information, de concertation et de coordination afin d'assurer la participation citoyenne



# La mise en oeuvre du projet

## Les clés de la réussite

- Maintien des caractéristiques d'une aire protégée
- Poursuite des démarches vers le statut permanent
- Appropriation citoyenne et gestion participative du territoire
- Mise en oeuvre de projets concrets

# Une première au Québec

## Un exemple pour d'autres communautés

- Un long processus : beaucoup de défis liés au statut de protection et aux caractéristiques du territoire
- Une priorité mise sur la protection de la biodiversité à laquelle s'ajoutent des orientations en faveur de la protection et la mise en valeur des patrimoines
- Importance de l'échelle du paysage pour bâtir une communauté en harmonie avec la nature
- Un précédent qui pourrait favoriser d'autres projets au Québec

Montréal 

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Crédits photos : Airmex (photos aériennes) et Ville de Montréal